



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 30

DELIBERATION
n° 2025 - 06 - 05

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 085-200023778-20251217-DL2025_06_05A-DE

slow

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Sylvie MORNÉT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAudeau, Sandra DUBOS, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAudeau à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

Participation du Budget Principal au Budget Annexe Pépinières d'entreprises

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Budget Annexe Pépinières d'Entreprises enregistre les écritures relatives à la gestion de l'Hôtel d'entreprises situé à Brétignolles sur Mer, en service depuis 2008, et de celui en cours de construction sur le Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Avec une occupation à 100 % à compter de 2013, l'Hôtel d'entreprises à Brétignolles sur Mer, a enregistré une perte d'exploitation, établie à 60 483,56 € à fin 2024 et estimée à 56 700 € à fin 2025.

L'Hôtel d'entreprises au Vendéopôle, présentait à fin 2024 un déficit de 122 636,24 € pouvant être estimé à fin 2025 proche de 232 000 €, dont 198 000 € pour le seul remboursement du prêt. En effet, ce dernier n'enregistre des locataires que depuis juillet 2025, alors qu'il supporte la totalité des charges financières depuis juin 2024, ainsi que diverses charges d'exploitation.

Au regard de ces éléments et en l'absence de ressources propres suffisantes, il est proposé d'approver le versement d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe Pépinières d'Entreprises de 75 000 €, une subvention à hauteur de 218 500 € ayant été versée en 2024.

Pour rappel, au Budget Primitif, une subvention d'un montant de 98 248,72 € avait été prévue.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2,
Vu le BP 2025 et ses Décisions Modificatives,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 novembre 2025,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le versement par le Budget Principal (article 65821) au Budget Annexe Pépinières d'Entreprises (article 75822) d'une subvention de fonctionnement de 75 000 € ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

André COQUELIN

Givrand, le 22 décembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 22 DEC. 2025

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.paysaintgilles.fr le : 22 DEC. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.